

Le PLUi-H EN MARCHÉ

Un projet pour
l'agglomération

secteur
Yonne aval



secteur
de la
Vanne

secteur
Yonne amont

27 communes - 375 km²
58 567 habitants (INSEE 2015)

Les élus des 27 communes travaillent depuis le 27 mars 2017 au lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, assorti d'un volet habitat ambitieux :

LE PLUI-H - - - - -

Ce document commun aux 27 communes est un véritable projet pour l'agglomération.

A QUOI SERT-IL ?

- > À réfléchir **ENSEMBLE** aux enjeux d'aménagement au-delà des limites du territoire communal qui est franchi chaque jour par les habitants.
- > À rechercher à préserver et valoriser les spécificités communales tout en créant une cohérence entre toutes les politiques publiques.

POURQUOI ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ?

- > Pour bien connaître notre territoire afin de mieux défendre nos intérêts face à la métropole du Grand Paris.
 - > Pour bien comprendre les mutations qui sont à l'œuvre afin de mieux anticiper le développement de son attractivité pour qu'il devienne un territoire avec une identité propre et un lieu de vie équilibré.
- Pour réaliser le diagnostic PLUi-H et garantir à chaque commune son implication, les élus ont donc procédé à des visites de secteur sur l'ensemble du territoire.

**Cap
sur le territoire !**



SIX ATELIERS THÉMATIQUES animés par les élus et par des professionnels se sont déroulés sur le terrain, en fonction des problématiques soulevées lors des visites de secteurs.

► POUR QUEL OBJECTIF ?

> Mettre en avant les enjeux qui sont au coeur du territoire du Grand Sénonais.

> À Gron

Attractivité et perspectives de développement

- > L'agglomération possède une position stratégique à valoriser.
- > L'attractivité du territoire, ses atouts économiques et ses filières locales doivent être renforcés.
- > L'image du territoire doit être valorisée.
- > La vallée urbaine de l'Yonne doit être consolidée et recevoir de nouveaux usages.

> À Malay-le-Grand
L'eau

- > L'Yonne et la Vanne sont structurantes pour l'organisation urbaine du territoire.
- > Une ressource rare à protéger et des cours d'eau à renaturer, en assurant la capacité d'urbanisation de chaque territoire.
- > Améliorer la qualité de l'eau, des captages des sources, favoriser l'épuration naturelle et l'infiltration des eaux.

> À Sens et Rosoy
Habiter la cité

- > Répondre à un besoin de logement en fonction de l'évolution démographique tout en respectant l'équilibre territorial.
- > Rechercher la compacité, la mixité, la fluidité.

> À Villeneuve-sur-Yonne
Patrimoine et centre-ville

- > La grande richesse patrimoniale du territoire est vecteur de qualité de vie et de dynamisme local.
- > Les équipements, commerces et services de proximité doivent s'équilibrer avec les zones commerciales périphériques.

> À Voisines
Les lieux de vie

- > L'espace rural doit conserver une cohérence entre les espaces de centralité, le tissu architectural ancien et l'enveloppe agricole et jardinée.
- > La trame paysagère doit cohabiter avec les espaces de développement potentiel pour créer des conditions d'accueil favorable aux nouveaux habitants et aux services de proximité.

> À Véron
Les lisières urbaines

- > Ces espaces de transition entre espace urbain, espace agricole et espace naturel sont des sites à préserver et à qualifier.
- > Les lisières urbaines sont propices au développement de l'agriculture de proximité.

VERS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Ce diagnostic territorial a permis de mettre en place les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui permettra l'élaboration finale du PLUi-H.

Ce projet se décline :

> À l'échelle du grand territoire : il consolidera notre position économique et stratégique face au Grand Paris.

> À l'échelle du Grand Sénonais : il cultivera l'équilibre et les complémentarités de chaque commune au sein de l'agglomération.

> À l'échelle des lieux de vie : il contribuera à l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement des communes.



« Ce travail d'échange et de concertation permettra de mettre à disposition une règle unique et cohérente à l'ensemble des communes de l'agglomération. »

Le PLUi-H devrait être mis à l'enquête publique fin 2019 et être opérationnel autour de mars 2020 !

